

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2016

Etaient présents : Jacky Moulin, Stéphanie Da Costa, Françoise Bosch, Dominique Véret, Raymonde Joigneault, Jean-Marc Page, Yves Chaudat, Louis-Philippe Forey, Philippe Héritier, Pascale Gatti-Chevillon, Laurence Patru

Excusés : Léonard Dillenschneider

DELIBERATIONS

→ LOCATION LOGEMENT COMMUNAL – DUARTE DINIS GREGORIO Olivier

Monsieur le Maire présente une demande de Monsieur DUARTE DINIS GREGORIO Olivier afin de prendre en location le logement situé au 2^e étage du bâtiment salle des fêtes, 22 Place de la Mairie à Corgoloin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de louer le logement communal relevant du domaine privé de la Commune (Loi n°89-462 du 6 Juillet 1989 modifiée) à Monsieur DUARTE DINIS GREGORIO Olivier, à compter du 8 Septembre 2016 pour une durée de 6 ans.
- Fixe le montant du loyer mensuel à 450€ charges non comprises.

→ SECURISATION ET CIRCULATION DE L'ACCES DU CHEMIN NEUF A LA ROUTE DEPARTEMENTALE 974 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN A LA VOIRIE ET AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – PROGRAMME 2017

Compte-tenu de l'avis technique défavorable en date du 10 mai 2016 des services du Conseil Départemental de la Côte d'Or sur l'aménagement de la voie communale « Chemin Neuf » donnant l'accès à la Route Départementale 974, le Conseil Municipal annule la délibération en date du 14 janvier 2016

Aussi, compte-tenu des nouvelles recommandations sur l'éligibilité de ces travaux émises par le Conseil Départemental, le CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve le nouveau projet de sécurisation et de circulation de l'accès du « Chemin Neuf » voie communale, sur la Route Départementale 974, aménagement du carrefour, présenté par le Bureau d'Etude Techniques Topo

- Approuve le montant estimatif des travaux pour un montant HT de 32 681,00€ ainsi que le montant des frais de Maitrise d'œuvre du Bureau d'Etude pour un montant HT de 2225,00 €.
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre
 - . Du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV) et de la répartition du produit des amendes de police.

→SICECO

→TRANSFERT COMPETENCE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de transférer la compétence « Conseil en Energie Partagé (CEP) au SICECO.

→TRAVAUX ENFOUISSEMENT DE RESEAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à engager l'étude nécessaire au chiffrage des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques, situés Grande Rue. Le Conseil Municipal demande le chiffrage de l'étude, du coût des travaux et des subventions.

EXECUTION BUDGETAIRE

Madame Bosch Françoise présente l'exécution budgétaire à la date du 31 juillet 2016.

BILAN DU 13 JUILLET 2016

Le bilan de ces festivités est établi comme suit :

*dépenses : 7 670,22€

*recettes : 1 774,00€

*prix de revient : 5 896,22€

INSCRIPTIONS DES LOTS DE BOIS 2016-2017

Les inscriptions pour les lots de bois 2016-2017 taillis, petits chênes et houppiers de chênes seront reçues à la mairie de Corgoloin du 15 septembre au 17 octobre 2016 inclus.

VELOROUTE ARRETE DU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de son projet de prendre un arrêté pour la Véloroute Dijon Beaune, qui va reprendre les points essentiels ci-dessous :

La partie de la voie communale « Voie Romaine » entre le « Chemin Neuf » de Corgoloin et la commune de Ladoix-Serrigny est classée en Véloroute.

La circulation sur cette voie verte est réservée uniquement aux modes actifs (notamment piétons et cycles), ainsi qu'aux propriétaires riverains et exploitants agricoles et viticoles.

La partie de la voie communale « Voie Romaine » entre le « Chemin Neuf » et la Route Départementale n°2, qui traverse la commune de Corgoloin, est ouverte à la circulation de tous véhicules. Selon le Code de la Route, la vitesse sur cette traversée est limitée à 50 km/h. La voie communale, « Voie Romaine » à partir de la Route Départementale n°2 et la commune de Comblanchien, est classée en voie verte et donc réservée uniquement aux modes actifs (notamment piétons et cycles), ainsi qu'aux propriétaires riverains et exploitants agricoles et viticoles.

Il sera instauré un cédez-le-passage à l'intersection du « Chemin Neuf » et de la « Voie Romaine » sens Dijon Beaune ; à l'intersection de la « Voie Romaine » et du « Chemin Neuf » sens Beaune Dijon et un cédez-le-passage au carrefour de la Voie Romaine et de la Route Départementale n° 2 venant de Comblanchien.

Le panneau « Stop » existant au carrefour de la « Voie Romaine » et de la Route Départementale n°2 sera conservé.

TRAVAUX

Mr Jean-Marc Page fait le point sur tous les devis reçus à la date du jour concernant les travaux à réaliser à la salle des fêtes dans le cadre de sa mise en accessibilité.

Il présente le bilan des travaux effectués pour la construction de l'aire de jeux (dépenses et subventions attribuées) ainsi que la pose de nouvelles barrières à l'école maternelle.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Les habitants de la commune seront conviés à la commémoration du 11 novembre.

FESTIVITES A VENIR

→CONCERT DU 9 OCTOBRE 2016

Le Dimanche 9 Octobre 2016 à partir de 17h 30 en l'église Saint-Anne de Corgoloin, un concert sera donné en 1^{ère} partie par la Chorale de Corgoloin « Les Voix de la Côte » sous la direction de Muriel Sanfeld et en 2^e partie, par le chœur de chambre OPUS 71, sous la direction de Christian Garneret.

→ARBRE DE NOEL

La Municipalité de Corgoloin accueillera enfants et parents le vendredi 2 Décembre 2016 à partir de 18H30 à la salle des fêtes.

→REPAS DES ANCIENS

La Municipalité organisera le Repas des Anciens à la salle des fêtes le dimanche 4 Décembre 2016.

ADOPTER L'ECO-CONDUITE

Madame Laurence Patru informe le Conseil Municipal que le 5 novembre prochain à la salle polyvalente, une initiation gratuite à l'Eco-Conduite sera organisée par la Prévention Routière avec un simulateur de conduite. Les inscriptions seront reçues en mairie de Corgoloin.

Fin de la séance 22H30.

